

INTERNAT

RENCONTRE DES FAMILLES EN DEBUT D'ANNEE

Madame, Monsieur,

Étant donné l'importance du temps passé en internat, une rencontre avec les familles est indispensable pour en expliquer le fonctionnement et faire connaissance. L'équipe des surveillants et le directeur recevront toutes les familles, y compris celles des élèves déjà inscrits l'an dernier, selon le calendrier ci-dessous.

- Pour les 3^{èmes} Prépa-métiers, les CAP 1^{ère} année, les secondes générales et technologiques, les secondes professionnelles, les étudiants de BTS,

***La réunion de rentrée de l'internat est fixée au lundi 31 août à 18h.
Les familles pourront venir installer leur enfant à partir de 16h.***

- Pour les 1^{ères} et terminales générales et technologiques, les CAP 2^{ème} année et les 1^{ères} et terminales professionnelles,

***La réunion de rentrée de l'internat est fixée au mardi 1^{er} septembre à 18h.
Les familles pourront venir installer leur enfant à partir de 17h.***

Un apéritif dinatoire suivra les 2 réunions du lundi et du mardi.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations bienveillantes.

Jean-Marie Vangout,
Chef d'Établissement.

INTERNAT : Rentrée 2020-21

L'équipe de l'internat est composée de différents personnels éducatifs ; la coordination est assurée par Cathy Rabelle.

Pour joindre l'internat :

Il est rappelé que l'internat est fermé dans la journée. Fermeture à 8h15 et réouverture à 17h (lundi mardi et jeudi), le mercredi à 11h45.

Pour joindre l'internat sur heures d'ouverture uniquement :

✓ Tél : 04 75 35 56 60 ou 06 71 90 23 11

Pour laisser un message électronique (lu à l'ouverture de l'internat) :

✓ E-mail : internat@lycee-julesfroment.fr

En dehors de ces horaires, joindre le site où est scolarisé l'élève (voir coordonnées en pied de page)

Trousseau à fournir obligatoirement :

- *une paire de draps en 90 (à laver et à ramener tous les 15 jours)*
- *un drap housse est indispensable*
- *une couverture ou couette et/ou dessus de lit*
- *un traversin + une taie de traversin (ou oreiller avec taie)*
- *un peignoir. Effets personnels*
- *un nécessaire de toilette*
- *des cintres*
- *un sac à linge sale*
- *médicaments habituellement utilisés*

L'alèse de matelas est fournie par l'établissement ; il appartient aux familles de l'entretenir régulièrement.

Tourner SVP



ELEVES INTERNES UNIQUEMENT

AUTORISATIONS DE SORTIES VALABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Cocher la case de votre choix pour chaque paragraphe et signer en fin de page.

NOM : **Prénom** : **Classe** :

Tél Portable Elève :

*J'autorise mon fils/ ma fille à sortir le mercredi après-midi, après le déjeuner et jusqu'à 17h30 : Oui Non

*J'autorise mon fils/ ma fille à sortir entre 17h et 17h30 s'il/elle n'a pas cours jusqu'à 17h50: Oui Non

*J'autorise ma fille/mon fils à regagner mon domicile le mercredi dès la fin des cours. Il/elle sera de retour au lycée, le jeudi matin en fonction de son emploi du temps : Oui Non

J'autorise ma fille/mon fils à sortir en semaine pour des activités organisées par l'équipe éducative de l'internat et sous sa responsabilité : Oui Non

Sorties extrascolaires dans le cadre d'activités sportives, culturelles ou pour raisons médicales, etc.

Activité pratiquée :

Raison médicale :

Organisme + N° de téléphone-adresse courriel :

Adresse :

Mode de déplacement :

Jours : horaires :

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL : , le :

** Entre le moment où l'élève interne quitte le lycée et le moment où il le réintègre, il est entièrement placé sous l'autorité et la responsabilité de son responsable légal. En aucun cas, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée.*

NB : La Direction se réserve le droit de suspendre ou d'annuler, l'une ou la totalité de ces autorisations, pour tout élève qui ne respecterait pas les obligations et devoirs stipulés dans le règlement intérieur et règlement d'internat.